

REGLEMENT PARTICULIER DU 13EME BADTWIN CHALLENGE
USSA 14 BADMINTON
31 OCTOBRE - 1ER NOVEMBRE 2026
ESPACE COISEL - SAINT ANDRE SUR ORNE

Article 1 :

La demande d'autorisation du tournoi est enregistrée auprès de la FFBad sous le numéro de dossier 2601197.

Il est ouvert aux joueurs classés de NC à N3. Les joueurs de catégorie d'âge inférieure à la catégorie « cadet » ne sont pas autorisés.

Tout participant doit être en règle auprès de la FFBad, en particulier en ce qui concerne la licence et le contrôle médical. Le règlement du jeu est le Règlement Général des Compétitions (RGC), en vigueur auprès de la Fédération Française de Badminton. Il fera référence en cas de contestation auprès du juge-arbitre.

La responsable du tournoi est Séverine MEURIOT.

La GEO est Sandrine LEGER.

Article 2 : Tableaux, horaires et tarifs

Doubles Hommes et Doubles Dames : samedi 31 octobre 2026 à partir de 8h00

Début des matchs à 8h30
Dernier match prévu vers 20h00

Doubles Mixtes : dimanche 1^{er} novembre 2026 à partir de 8h00

Début des matchs à 8h30
Dernier match lancé vers 18h30

Un pourra s'inscrire sur deux tableaux.

1 tableau : **17€** ; 2 tableaux : **22€**

Les inscriptions se feront via Badnet (ou EBAD), du 1^{er} septembre 2026 à 0h00 au mercredi 7 octobre 2026 à 23h59.

Ne seront retenues que les inscriptions pour lesquelles les droits d'inscription auront été payés.
L'ordre d'arrivée des inscriptions sera déterminée par la date de paiement.

Article 3 : Juge-arbitre et arbitrage

Le Juge-arbitre est Karine DROULON.

Elle pourra prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement du tournoi, et pourra disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne se conformerait pas à un ou plusieurs points du règlement.

Les joueurs et coaches devront respecter les codes de conduite édictés par la FFBad. Notamment, une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur sera exigée sur les terrains.

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 15 points. Ils seront auto-arbitrés. Cependant, en cas de contestation, un joueur pourra demander au juge-arbitre la désignation d'un arbitre.

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « let » au service et « faute » en cours de jeu.

Les finales seront si possible arbitrées.

Seul le représentant d'un club sera autorisé à poser réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne sera non recevable.

Article 4 : Séries

Les tableaux seront confectionnés par lots en fonction de la cote des paires au CPPH. Le mode de séparation des lots sera déterminé par la somme des cotes au CPPH des joueurs constituant les paires.

Le CPPH de référence sera celui en vigueur le jeudi 22 octobre 2026.

Tous les tableaux se dérouleront en POULES, puis en ELIMINATION DIRECTE. Pour le bon déroulement du tournoi et le respect du nombre de matchs maximum par joueur, l'organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions (dans l'ordre d'arrivée des demandes).

En accord avec le juge-arbitre, des regroupements de séries, des modifications de poules, de mode d'élimination pourront avoir lieu en fonction du nombre d'inscrits. L'organisateur se réserve également le droit d'annuler un tableau d'une série si celle-ci n'atteignait pas un minimum de 4 paires inscrites.

Article 5 : Tirage au sort et convocations

Le tirage au sort aura lieu le samedi 24 octobre 2026. Les convocations seront consultables dans Badnet (ou EBAD), au plus tard le mercredi 28 octobre 2026. Le logiciel de tournoi utilisé sera Badnet.

Article 6 : Forfaits

Chaque participant doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort (cf. RGC). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera les pièces justificatives au juge-arbitre au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition par tout moyen prouvant la date de réception.

En cas de forfait d'un joueur, afin de permettre le bon déroulement du tournoi, il pourra être remplacé de la manière suivante :

- sur proposition de son partenaire, par un joueur ayant une cote permettant de jouer dans la même série ;
- par le premier joueur inscrit sur liste d'attente permettant de jouer dans la même série.

En cas de forfait d'une paire, pour permettre le bon déroulement du tournoi, elle pourra être remplacée par la première paire sur liste d'attente.

Un forfait intervenu après le tirage au sort et avant le premier jour de la compétition ne pourra donner lieu à remboursement qu'en cas de force majeure dûment justifié par une attestation appropriée conformément à l'article 3.1.6 du RGC.

Article 7 : Pointage à l'arrivée des joueurs

Les horaires figurant sur les convocations sont donnés à titre indicatif. Tout joueur devra signaler sa présence à la table de marque au moins une demi-heure avant son premier match (par EBAD ou physiquement), et ce chaque jour de la compétition. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra en faire la demande au juge-arbitre et à la table de marque, qui pourront s'y opposer.

Article 8 : Appel des matches

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes à partir de l'appel du match, test des volants compris.

Tout joueur non présent sur le terrain désigné, 5 minutes après l'appel de son match, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, et ce quel que soit le stade de la compétition.

Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tout le matériel nécessaire à son match.

Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs disputant un match, leurs entraîneurs ou coaches pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateurs, les arbitres, les juges de lignes, le juge-arbitre et le staff médical sur autorisation du juge-arbitre.

L'accès se fera avec des chaussures propres et non marquantes.

Article 9 : Volants

Les volants plumes seront utilisés dans toutes les séries, à charge égale entre les joueurs.

Toutefois, les joueurs pourront utiliser des volants hybrides et/ou synthétiques dans les conditions prévues par les instructions de la FFBad à l'attention des territoires relatives à l'expérimentation des volants hybrides et synthétiques en compétition – saison 26-27 et 27-28.

Par ailleurs, lorsque sur un même terrain se trouveront uniquement des joueurs de classement NC ou P, le choix sera laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique sera prioritaire.

Volants officiels retenus en cas de désaccord : YONEX AeroSensa30 (plumes), ou YONEX Mavis 350 (plastique).

Article 10 : Dopage

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits sur cette liste à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au juge-arbitre.

Article 11 Droit à l'image

Chaque participant au tournoi autorise l'USSA14 Badminton à utiliser sur ses supports de communication, son site internet et/ou sa page Facebook toute photo qui pourrait être prise au cours du tournoi, sans avoir à en demander l'accord aux personnes concernées

Article 12 : Commodités

La salle est ouverte au public pendant la durée du tournoi. Il est prudent de ne pas laisser d'objet à la convoitise d'éventuels amateurs, surtout dans les vestiaires. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Un espace de restauration sera assuré par l'USSA14 Badminton tout au long du tournoi.

Des sacs poubelle (normaux et recyclables), seront mis en place par les organisateurs. **Pour la propreté du gymnase, nous demanderons aux joueurs et accompagnateurs de bien vouloir jeter leurs déchets dans les sacs appropriés.**

Un équipementier sera également présent dans la salle.

Renseignements : Sandrine LEGER : 06 47 09 47 54 ou Séverine MEURIOT : 06 84 73 34 57
mail : ussa14bad@gmail.com

Plan d'accès au gymnase du Coisel - St André sur orne

